

- 5 AVR. 2026



PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

## DÉLIBÉRATION N° DCA 397 - 26 DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE COLLECTIVE PAR INTÉRIM ET RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni à Nantes, le 29 avril 2026 à 9h30, sur convocation en date du 22 avril 2026.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 10
- Absents représentés : 1
- Absents :

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants ainsi que le R. 1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté de création de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne / Pays de la Loire » en date du 4 novembre 2011, notamment l'article 10

Vu la délibération 369-25 en date du 19 décembre 2025 portant modification transitoire des statuts modifiés de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire »

Vu le budget de l'établissement

**La Présidente expose à l'assemblée, considérant :**

- La démission de la directrice générale Catherine Lefaix-Chauvel à compter du 3 mai 2026
- La nécessité d'assurer la continuité de service de l'EPCC en désignant une direction par intérim jusqu'à la désignation d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur pour l'établissement.
- En l'absence d'une recherche concluante d'une direction par intérim externe, la proposition du comité des financeurs de désigner une direction par intérim collective portée par M. Maurice Courchay, M. Marc Clérvet, M. Taoufik Ligali en lien avec le groupe technique et notamment avec les services des DRAC Bretagne et Pays de la Loire.
- L'obligation de lancer une procédure de recrutement d'une direction générale  
Publication de l'appel à candidatures : 30 avril 2026  
Date butoir de réception des candidatures (candidature simple) : 2 juin 2026

Choix des présélectionnés pour déposer un projet d'orientation : mi-juin 2026

Date butoir de réception des projets : 20 août 2026

Jury de recrutement : mi-septembre 2026

Validation du CA : 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre

Début de prise de fonction : entre novembre et décembre 2026

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- De désigner un collectif de trois cadres en interne à la collectivité - Maurice Courchay, Marc Clériver, Taoufik Ligali - pour assurer la continuité du service jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice générale pour l'établissement en lien étroit avec les membres du groupe technique et notamment les DRAC Bretagne et Pays de La Loire
- De déléguer à cette direction collective par intérim les attributions de la directrice générale prévues par les statuts et les délibérations du CA pour assurer cette continuité, ainsi que l'arrêté de délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale daté du 31 mars 2026  
Ces délégations d'attribution feront l'objet d'une répartition définie et concertée avec les deux DRAC Bretagne et Pays de la Loire
- D'autoriser la présidente à entreprendre toute démarche visant à recruter un nouveau directeur ou une nouvelle directrice pour l'établissement

Nantes, le 29 avril 2026

**Françoise Rubellin**

Présidente

